Envoyez vos coordonnées postales à Contact@pulnoy.fr pour recevoir "Pulnoy en Bref" uniquement par e-mail

Plus d'infos sur WWW.pulnoy.fr **(7)** VilleDePulnoy

> N° 126 Juillet 2019



Michelle Piccoli Maire de Pulnoy

hères Pulnéennes, chers Pulnéens,

Le mois dernier, la Ville a notamment communiqué sur trois sujets, abordés de façons différentes, mais qui concernent tous notre territoire, auquel je vous sais très attachés.

La société CARFAR a délocalisé ses activités et fermé ses portes avenue C. de Gaulle. Les propriétaires du site ont revendu le terrain au promoteur European Homes. Celui-ci a proposé un projet de construction de logements individuels. Après de nombreux allers/retours sur les propositions présentées (jusqu'à ce qu'elles soient conformes aux souhaits de la municipalité : intégration dans les ensembles pavillonnaires environnants, accession privée, nombre de logements réduits de 42 à 34, étude d'impact sur la circulation), un projet consensuel a été présenté aux habitants environnants le 3 juin en réunion publique. Les questions portant sur la circulation ont été prises en compte par le service métropolitain de voirie urbaine. Les constructions ne pourront commencer qu'après les fouilles de recherche d'une éventuelle pollution. Ce petit lotissement résidentiel remplacera aisément le vaste local technique destiné à l'entretien de véhicules lourds installés en 1960 alors à l'extérieur du village.

Une autre communication par réunion publique ouverte à tous a été organisée le 13 juin au centre socioculturel, sur un point d'étape du projet Golf Habitat, initié en 2007 et inscrit dans le programme de la majorité en 2014. La réunion a été riche d'échanges ; c'était le but pour un projet en dernière phase d'aboutissement. Celui-ci ne peut se résumer à l'activité golfique (voir tribune politique en dernière page). Nous poursuivons son élaboration.

La troisième réunion, qui ne concerne pas notre territoire mais l'impacte odieusement, a été organisée entre l'ensemble Saulxures-lès-Nancy, Seichamps et Essey-lès-Nancy et les personnalités compétentes (Métropole avec Valérie Debord, Morgan Tanguy de la Préfecture, un représentant du Conseil Départemental).

L'été dernier, nous n'avons cessé d'alerter et de multiplier nos actions avec la Métropole, compétente en la matière, la Préfecture, qui ne peut qu'appliquer la loi, et nos maires voisins. 2018 n'a pas apporté de solutions. Les efforts de la Métropole, des services de police, de la municipalité se sont multipliés ces dernières semaines (voir article page 2).

Nous avons fermé la forêt plus tôt, nous ne l'ouvrons que si les conditions sanitaires sont respectées.

La Préfecture et la Métropole nous ont assurés que l'aire de grands passages serait définitivement fermée le 15 septembre. Les maires concernés se chargeront du "labourage" des terres.

Je vous souhaite un très bel été.

# SOMMAIRE

### Article

Au pied de mon arbre... Services aux familles

### **■** En Bref

Un Soir sur le ponton Présentation du projet Golf Habitat Fin de travaux pour la maison des jeunes Parties de pêche au plan d'eau Réseau Stan: modifications à venir Vous nous avez demandé...

### Bienvenue!

Une nouvelle enseigne s'est installée dans la partie pulnéenne de la ZAC Porte Verte : Maxsofa. Y sont proposés canapés personnalisables et literie haut de gamme.

2, rue des Tarbes prolongées - www.maxsofa.fr

## Opération Tranquillité Vacances

Durant votre absence, les services de police peuvent veiller sur votre habitation, au cours de leurs rondes habituelles! Pour bénéficier de ce service gratuit, inscrivez-vous, avant

- auprès de la police municipale (Hôtel de Ville de Pulnoy 2 rue du Tir - 03 83 29 16 64);
- auprès de la police nationale (Commissariat de police 38 boulevard Lobau, 54000 Nancy - 03 83 35 43 96).

NB : Un délai de 5 jours s'applique entre votre inscription et la mise en place du dispositif.

## ■ Au pied de mon arbre...

### Retour sur la récente fermeture de la forêt de Pulnoy et explications précises sur la situation.

Le 30 mai dernier, Michelle Piccoli, Maire de Pulnoy, a pris la difficile décision de fermer l'accès à la forêt pour raison sanitaire : des déjections humaines, avec papiers et lingettes, jonchaient le parking, les espaces verts et boisés.

### Pourquoi une fermeture?

C'est malheureusement du déjà vu – l'an passé, durant la même période – et cela correspond à l'ouverture de l'Aire de Grands Passages (AGP) dite "de la Solère".

Installée par la Métropole du Grand Nancy sur un terrain appartenant à Essey-lès-Nancy et Saulxures-lès-Nancy, l'AGP répond à une obligation légale : proposer une aire permettant l'accueil d'un grand nombre de caravanes, aux gens du voyage qui effectuent les grandes migrations estivales. Le terrain doit être aménagé et disposer d'un minimum d'équipements (terrain herbeux, toilettes, électricité, eau). C'est le cas à l'AGP de la Solère, ouverte de mi-mai à misseptembre.

L'an passé, les problèmes de salubrité en forêt sont apparus de façons sporadiques en juin, pour prendre un essor important en août et septembre, entraînant notamment l'annulation de la Fête de la Forêt. Cette année, dès l'ouverture, le 19 mai, les premières déjections ont été signalées par des habitants. Le 30 mai, des défécations ont eu lieu jusque sur le parking. Le Maire a donc décidé la fermeture de la forêt.

### Que fait la Mairie?

Dès l'apparition des premières souillures, Mme le Maire a demandé à la Métropole de prendre ses responsabilités.

Avec l'intervention d'agents métropolitains et de la police, les occupants de l'AGP ont été contactés et sensibilisés. Mais, après une pause de quelques jours, les déjections ont réapparu. Une caméra, demandée par la commune de Pulnoy, a été installée à l'entrée du parking et la police nationale effectue des rondes régulières. Toutefois, l'interpellation des fautifs est difficile puisqu'il s'agit d'un problème de droit commun : un flagrant délit est nécessaire!

La Ville a décidé de médiatiser le problème pour informer les habitants, mais aussi alerter un public plus large de la gravité de la situation. RTL, Aujourd'hui en France, France 3, France Bleu, l'Est Républicain et d'autres médias se sont faits les relais de son message.

Lundi 3 juin, le Maire a organisé une réunion avec l'ensemble du conseil municipal et les maires de Seichamps, Saulxures-lès-Nancy et Essey-lès-Nancy.

Le 14 juin, une rencontre a eu lieu à l'initiative de la Ville, entre le conseil municipal, Valérie Debord (vice-présidente de la Métropole en charge du dossier), Morgan Tanguy (Directeur de cabinet de M. le Préfet), les maires d'Essey-lès-Nancy et Saulxures-lès-Nancy, le Sénateur J.-F. Husson, le conseiller départemental J.-P. Dessein, un représentant du conseil départemental et des agents de la Métropole. M. Tanguy a évoqué le travail effectué conjointement par la Métropole et la Préfecture pour parvenir à des pauses dans le planning d'occupation de l'AGP, mais également l'obligation pour la Métropole de disposer d'une AGP, toutes autres occupations illicites devenant ainsi, de fait, expulsables très

rapidement. La Métropole a souligné ses efforts dans le nettoyage et Mme le Maire a précisé que les déjections revenaient dès l'arrivée d'un nouveau groupe. Au terme du débat, Mme Debord a relevé le caractère insupportable de la situation, mais également sa complexité. Ces actes sont, peut-être, le fruit d'us et coutumes, mais ils ne doivent pas pour autant être tolérés. La Ville n'a pas cessé de travailler pour parvenir au règlement de cette regrettable situation. Les agents municipaux ont fait des points quotidiens sur les déjections pour les signaler à la Préfecture, à la Métropole et aux services de police. Les élus ont participé à l'ensemble des rencontres.

### Et maintenant?

Le planning d'accueil sur l'AGP s'arrête le 18 août, aucun groupe n'étant à ce jour inscrit après cette période. Le site ne sera toutefois pas totalement fermé après cette date puisque cela pourrait entraîner, dans le cas d'une arrivée non-inscrite, l'installation illégale et sauvage d'un groupe. La Métropole et la Préfecture prévoient donc la fermeture définitive au 15 septembre.

D'ici là, la vigilance reste de mise et ce dossier reste au cœur de l'attention des élus et agents. Des Pulnéens ont manifesté leur soutien, ainsi que leur mécontentement légitime. La forêt, véritable poumon vert de Pulnoy, est en effet un bien précieux auquel chacun tient.

Si la situation devait à nouveau dégénérer, élus, agents et partenaires seraient à nouveau sur le front pour trouver des solutions dans le respect de la législation.

# MÉRIDIENNE Prise en charge de l'enfant par un(e) assistant(e) maternel(le) durant la pause déjeuner seulement

### ■ Tarifs 2019-2020 des services aux familles

11,09 € / jour

Les tarifs applicables à compter de septembre 2019 ont été votés par le Conseil municipal le 11 juin. Ils sont, pour la majorité d'entre eux, calculés selon le Quotient Familial (QF) établi par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Au printemps dernier, l'Association Familles Rurales (AFR) de Pulnoy et la Fédération Familles Rurales ont informé la ville que, compte

tenu de l'évolution de la réglementation relative à la rémunération des animateurs, la section pulnéenne n'était plus en capacité financière d'assurer l'organisation des mercredis récréatifs. Elles ont donc demandé la reprise de cet Accueil Collectif de Mineurs en gestion communale.

Après étude et afin, d'une part, de maintenir ce service d'accueil pour les familles et, d'autre part, d'apporter une cohérence éducative dans la prise en charge des enfants de Pulnoy durant le temps périscolaire, la reprise en gestion communale a été validée par les élus.

Les repas pris par les enfants seront confectionnés par API, également prestataire de la restauration scolaire. Une équipe éducative diplômée et dédiée à l'accueil périscolaire (du midi et du soir pour les maternelles, et des mercredis) sera constituée.

Les recrutements sont en cours.

MISSION ADOS	QF 0 à 800 €	QF > 800 €	Extérieur <sup>3</sup>			
Adhésion*	6 € / an	10 € / an	14 € / an			
Activité (Hors vacances scolaires)	Tarif selon activité et QF					
Stage/Activité (Vacances scolaires)	Tarif selon contenu du stage et QF					

<sup>\*</sup> Uniquement pour les activités proposées hors vacances scolaires

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	QF < 450 €	QF 450 € à 800 €	QF 801 € à 1100 €	QF > 1100 €		
Enfant pulnéen en maternelle	36,17 € / mois	45,15 € / mois	49,68 € / mois	54,19 € / mois		
Enfant extérieur en maternelle <sup>3</sup>	72,30 € / mois					
Présence occasionnelle	4,78 € / jour					

MERCREDI RÉCRÉATIF	QF < 450 €	QF 450 € à 800 €	QF 801 € à 1100 €	QF > 1100 €	Extérieur <sup>3</sup>
Matinée avec déjeuner	9 € / jour	10 € / jour	12 € / jour	13 € / jour	22 € / jour
Matinée avec déjeuner fourni par les parents <sup>1</sup>	6 € / jour	7 € / jour	9 € / jour	10 € / jour	19 € / jour
Journée avec déjeuner et goûter	12 € / jour	14 € / jour	16 € / jour	18 € / jour	30 € / jour
Journée avec déjeuner et goûter fournis par les parents <sup>1</sup>	8,50 € / jour	10,50 € / jour	12,50 € / jour	14,50 € / jour	26,50 € / jour
RESTAURATION SCOLAIRE	QF < 450 €	QF 450 € à 800 €	QF 801 € à 1100 €	QF > 1100 €	Repas fourni par les parents <sup>1</sup>
Enfant pulnéen en maternelle	4,33 € / jour	5,04 € / jour	5,73 € / jour	6,42 € / jour	3,85 € / jour
Enfant pulnéen en élémentaire	4,77 € / jour	5,52 € / jour	6,25 € / jour	6,97 € / jour	4,22 € / jour
Enfant extérieur en maternelle <sup>3</sup>	12,90 € / jour				9,78 € / jour
Enfant extérieur en élémentaire <sup>3</sup>		5,75 € / jour			
Présence occasionnelle <sup>2</sup> en maternelle	12,90 € / jour				9,78 € / jour
Présence occasionnelle <sup>2</sup> en élémentaire	8,90 € / jour				5,75 € / jour

<sup>1.</sup> Repas spécifique fourni par les parents en cas d'allergie lourde

<sup>2.</sup> De 1 à 4 repas consécutifs, pris ponctuellement, en cas d'imprévu ou de situation exceptionnelle justifiés

<sup>3.</sup> Extérieur : non Pulnéen

## **En Bref**

## ■ Un Soir sur le ponton

Beau succès pour le premier concert. Ne manquez pas les suivants, toujours gratuits\*!

Rendez-vous à 17h:

- Dimanche 21 juillet, pour le son jazz de Storm Watchers;
- Dimanche 25 août, pour les notes pop-rock de Barakarok;
- Dimanche 15 septembre, pour écouter les 25 élèves du cours d'ensemble musical de l'APEM.

\*Un chapeau sera néanmoins mis à la disposition du public.

### ■ Présentation du projet Golf Habitat

Une réunion publique a été organisée au centre socioculturel le 13 juin dernier, afin de présenter le projet d'aménagement Golf Habitat.



Organisée par les élus et Urbavenir (aménageur du projet), la réunion a rassemblé le public attendu. Les participants se sont montrés très intéressés par le projet et ont posé de nombreuses questions au cours d'un débat passionné.

Le compte-rendu de la réunion publique est disponible sur www.pulnoy.fr.



## Réseau Stan : Modifications à venir

## Fin de travaux pour la maison des jeunes

Les travaux de réhabilitation de la maison des jeunes sont terminés et le bâtiment, dans sa nouvelle version, a été inauguré.



Juste avant les congés d'été, et après un déménagement au centre socioculturel qui aura duré une année scolaire, les jeunes de la Mission Ados, ravis, ont pris possession de leur nouveau quartier général. Avec leur concours, nouveaux espaces, nouveaux agencements, nouvelles possibilités... ont été présentés au public lors de l'inauguration du 29 juin, puis lors des portes ouvertes du 30 juin.

## Parties de pêche au plan d'eau

Les parties de pêche se succèdent au plan d'eau du Val de la Masserine, **mais**...

En octobre 2018, les jeunes de la Mission Ados se sont retrouvés sur le grand ponton du plan d'eau pour une partie de pêche.

En mai dernier, cette même activité a été proposée dans le cadre de l'animation mensuelle "Un bon moment same...di" et les Pulnéens de tous âges ont été nombreux à répondre favorablement à l'invitation, tout comme lors de l'Été en fête. Il y a quelques jours, les jeunes ont à nouveau sorti cannes et épuisettes.

Un point commun à ces quatre rendez-vous : ils étaient **Organisés par les services municipaux et autorisés par arrêté municipal,** dans le respect de la faune volatile.

Hors de ce cadre, pêche et baignade restent strictement interdits sur le plan d'eau (Arrêté municipal n°88-73, articles 1 et 2) et tout contrevenant peut être verbalisé. Toutefois, face au succès rencontré par les parties de pêche organisées sur ce site, **d'autres dates vont être programmées**.



La gestion du réseau de transport urbain est confiée à Kéolis. De nouvelles solutions de mobilité seront proposées dès le 26 août.

Le nouveau réseau a été réalisé en concertation avec les maires des 20 communes de la Métropole du Grand Nancy, afin de répondre plus efficacement aux attentes et besoin des habitants.

Les grands principes de ce nouveau réseau :

- Les lignes principales 1 à 4 sont renforcées avec un passage toutes les 5 à 10 minutes en semaine;
- Des dessertes plus tardives le soir sur toutes les lignes: tous les arrêts de toutes les communes sont desservis jusqu'à 00h30 tous les jours, toute l'année;

- Un accès au centre-ville de Nancy et à la gare tôt le matin, pour prendre les premiers trains ;
- Davantage de passages pendant les vacances scolaires.

La commune de Pulnoy est desservie par :

- $\bullet\,$  la ligne Tempo 3 : Seichamps Haie Cerlin  $\,<\,>$  Villers Campus Sciences
- la ligne 15 : Essey Porte Verte < > Nancy Place Carnot
- la ligne 22 : Essey Porte Verte < > St. Max G. Barrois
- la ligne 31 : Essey La Fallée < > Seichamps Haie Cerlin



Keolis

+ d'infos sur ces 4 lignes sur www.pulnoy.fr et sur l'ensemble du réseau sur www.reseau-stan.com



### nous avez demandé...

### Que dit la loi concernant l'utilisation des engins bruyants ?



L'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, nettoyeurs haute pression...) ne doit pas porter préjudice au voisinage (Arrêté Préfectoral du 26/12/1996).

Elle est autorisée:

- de 8h à 20h les jours ouvrables,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Précisons toutefois que **la loi interdit les bruits susceptibles d'occasionner un trouble anormal de voisinage** en gênant le repos et la tranquillité « par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif... » (Code de la Santé Publique, Articles R.1334-31).

### Cette réglementation s'applique 24h/24h!

Chacun doit donc se montrer vigilant quant aux bruits dits "de comportement" qu'il produit :

- travaux d'entretien, de bricolage...
- fêtes et réceptions bruyantes, tardives et/ou répétées...
- volume excessif de la télévision, chaîne stéréo, instruments de musique...
- activités ludiques (jeux de ballons, cris d'enfants, piscine...)

sont autant de comportements qui peuvent rapidement user les nerfs du voisinage.

En cas de nuisance, il est préférable de favoriser le dialogue : trouver un accord amiable basé sur des solutions de bon sens. Le voisin incriminé n'est peut-être pas conscient de la gêne qu'il provoque. Si cela ne suffit pas, il est possible de lui adresser un courrier, puis de faire appel à un conciliateur de justice, le désaccord étant de caractère privé.

Enfin, les forces de l'ordre (police municipale ou nationale) peuvent être sollicitées pour constater le trouble et verbaliser son auteur.

### PRÉVENTION

Un nouvel agent de police municipale a pris ses fonctions à Pulnoy.

Le recrutement d'un nouvel agent a été décidé afin de complèter les effectifs de police municipale suite au départ de Monsieur Morel, responsable du service, à l'automne dernier.

M. Michaely a ainsi pris ses fonctions en cette fin juin et fait, depuis, connaissance avec la ville et ses habitants aux côtés de Mme Contignon, déjà bien connue de ces derniers.

Actuellement détaché de la gendarmerie nationale, dans les rangs de laquelle il est activement engagé depuis 10 ans, ce nouveau responsable de la police municipale veillera à la sécurité et la salubrité publiques.

Bienvenue!



### Rappel

La police municipale intervient uniquement sur le territoire de la commune et ses agents sont, comme tout employé, soumis à une réglementation du temps de travail. Ainsi, ils peuvent, <u>parfois</u>, effectuer des rondes jusqu'à 19h et être présents lors de manifestations organisées par la Ville, afin de remplir une mission de sécurisation spécifique à ladite manifestation.

En <u>soirée</u> et durant le <u>week-end</u>, la police <u>nationale</u> peut/doit être sollicitée (\$\frac{1}{3}17\).



### LE MOT DE LA MAJORITÉ

Le projet Golf Habitat ne peut pas se résumer à une extension du golf actuel.

Cette dernière est nécessaire pour permettre, au-delà de la démocratisation de ce sport, l'accueil des personnes âgées et de toutes celles concernées par un handicap, sans oublier les enfants des écoles et la possibilité d'une meilleure offre pour les golfeurs.

Mais, le projet a bien d'autres raisons de voir le jour :

- Il va entraîner la création de nouvelles activités de loisirs, à disposition de tous et favorisera le tourisme de proximité, l'accueil de curistes, de congressistes, etc.
- La création d'un campus économique sur le site, avec hôtel SPA, restaurant, crèche, commerces et bureaux, apportera des emplois et des recettes.
- Un arboretum et des **chemins de promenades**, dans et autour du golf, favoriseront les randonnées à pied, à cheval ou à vélo, sur un site remarquable, étendu au Grand Couronné.
- Par la création d'un « Golf aventure », qui offrira une activité attractive et ludique unique dans le Grand Est.

Cela, sans engager de dépense pour la collectivité, tout en favorisant les emplois et les recettes fiscales. C'est, très résumé, l'essentiel et la vérité sur le projet Golf Habitat.

Le groupe majoritaire

5

S

 $\alpha$ 

 $\mathbf{m}$